

CONTRAT D'HEBERGEMENT

N° de contrat :

ENTRE, D'UNE PART : « Chez Sibelle » PENSION FAMILIALE AGREEE POUR CHIENS DU MOULIN A PAPIER & Toilettage, BRIFFEUIL Laurence, rue Odon Rosier, 4 à 7332 Sirault, inscrite à la BCE sous le n° 0837.770.489, n° agrément : HK40503220, GSM : 0479/93.71.68, Tél : 065/52.06.38
site internet : <http://www.chezsibelle.com> , adresse mail : info@chezsibelle.com

ET, D'AUTRE PART :Monsieur et/ou Madame:.....

Domicilié(s) à

Téléphone fixe :GSM :Adresse mail.....

Race de chien :Surnom de votre compagnon :Age :

0 Mâle 0 femelle, si c'est un mâle, a-t-il été castré ? OUI/NON-si c'est une femelle, est-elle stérilisée?

OUI/NON - Nom de votre vétérinaire + coordonnées :

.....

Doit-on lui prodiguer des soins particuliers ? Si oui, lesquels

.....

Est-il en ordre de vaccins ? OUI/NON – Toux du chenil ? OUI/NON - à régulariser avant l'arrivée de l'animal - A-t-il été vermifugé récemment et antipuces ? OUI/NON

Est-il tatoué ou puce électronique ? Si oui, le numéro :

Votre chien est-il sociable avec les enfants ? OUI/NON – Peut-il être avec d'autres chiens ? OUI/NON

Ou doit-il être seul ? Comportement de votre chien:.....

Donnez-vous de la pâtée ou des croquettes ? A quelle fréquence ? matin et/ou soir ?

.....

En cas de problème, puis-je faire intervenir mon vétérinaire qui est le Docteur Pascale Bodson de Stambruges ? OUI/NON

Personne à contacter en cas de problème :

.....

Petits bonbons : OUI/NON Toilettage : OUI/NON Photos site internet : OUI/NON

Le paiement s'effectue à l'arrivée de l'animal à savoir **15 €/jour, la nourriture n'étant pas comprise**

Date d'arrivée : leà.....hrs, date de départ le àhrs

Soit :jour(s) x 15 €

Si vous déposez votre compagnon **après 14hrs00, la journée sera facturée au prix de 7,50 €**

Si vous reprenez votre compagnon **avant 12hrs30, la journée sera facturée au prix de 7,50 €**

Conditions générales d'hébergement :

- Le paiement s'effectue à l'arrivée de votre compagnon au prix de 15 €/jour ou 7,50 € suivant l'heure d'arrivée et de départ (voir ci-dessus).
- Le prix comprend l'hébergement, les soins journaliers sauf soins vétérinaires qui sont à charge du client.
- La nourriture n'est pas comprise mais nous acceptons de donner un aliment spécifique apporté par le maître sans changement de tarif.
- Le carnet de vaccination et/ou santé est obligatoire à l'admission et devra y rester durant toute la durée du séjour.

- Le chien doit être couvert par une vaccination datant de moins d'un an
- La vaccination antirabique n'est pas obligatoire par contre les vaccins exigés sont : **leptospirose, maladie du carré, hépatite, parvovirose, toux du chenil (obligatoire).**
- Pour les chiens venant en dessous du Sillon Sambre et Meuse et de France, **la vaccination antirabique est obligatoire.**
- En cas de maladie de votre animal survenant pendant la durée du séjour dans notre pension, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par un docteur vétérinaire. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. Si nous devons assurer un traitement médical, celui-ci sera facturé en sus.
- La désinfection des locaux étant assurée quotidiennement, la pension n'est pas engagée en cas d'eczéma ou de maladie qui pourrait survenir pendant et après le séjour de l'animal.
- Si le chien présente des puces ou autres parasites à son arrivée, il sera traité moyennant un supplément de 5 € et ce, afin d'éviter la propagation des parasites dans les locaux, un supplément vous sera alors demandé à la reprise du chien.
- La pension s'engage à s'occuper des chiens en "bon père de famille". Elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la destruction d'objets personnels ni de la mort accidentelle d'un chien.
- Les chiens sociables et gentils seront mis à plusieurs pour jouer. Les chiens d'un même propriétaire resteront bien sûr ensemble.
- La pension est convenablement clôturée à 1,20m de hauteur : les propriétaires de chiens "fugueurs ou sauteurs" sont tenus de le faire connaître afin de prendre les dispositions nécessaires.
- En cas de fugue et/ou de dégâts occasionnés à des tiers, les propriétaires de l'animal restent responsables et aucun recours ne pourra être entamé contre la pension.
- Les propriétaires de l'animal pourront venir voir la pension pendant l'hébergement de celui-ci ou mandater un tiers.
- Tout retard pour la reprise du chien sera signalé par son maître dans les 24 heures précédant la date prévue.
- Tout animal non repris de la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.

Merci déjà pour votre confiance. Laurence BRIFFEUIL

La pension propose une carte de fidélité par chien ainsi qu'une carte de parrainage, n'hésitez pas à la demander.

Matériel à apporter : Panier, coussin, croquettes et/ou pâtée, bonbons, carnet de vaccination (obligatoire), plat et/ou bol, jouets, collier + laisse, médicaments (si besoin)

Sirault, le

Pour la Pension du Moulin à Papier,
Madame Laurence Briffeuil.

Le propriétaire,

Fait en doubles exemplaires (un exemplaire pour la pension et un exemplaire pour le propriétaire)